ART. 52 BIS N° **855**

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 855

présenté par

M. Garcia, M. Kokouendo, M. Joncour, Mme Essayan, M. Bilde, Mme Ramassamy, Mme El Haïry, M. Serville, M. Millienne, Mme Maud Petit, Mme de Vaucouleurs, M. Molac, M. Lagleize, M. Berta, Mme Gallerneau, M. Mathiasin, Mme Deprez-Audebert, M. Balanant, Mme Mette, Mme Florennes et M. Fuchs

ARTICLE 52 BIS

À l'alinéa 2, supprimer la référence :

« L. 111-49, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement n ° 854 qui supprime les mots « GDF-Suez ».